



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASGL du 30 octobre 2022

Les membres de l'ASGL se sont réunis le 30 octobre 2022 en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du bureau de l'ASGL du 5 octobre 2022 afin de débattre de la mise à jour des statuts de l'association.

100 membres de l'ASGL étaient présents ou représentés.

Les modifications apportées aux statuts de l'association portaient sur les points suivants :

- 1) Durée de mandat du bureau et commission de discipline de 2 ans comme voté en 2021, version erronée sur le site
- 2) Possibilité de prolonger la durée de mandat de 6 mois en cas de circonstances exceptionnelles, typiquement pandémie, pour ne pas multiplier les AG extraordinaires pour des élections

Les deux points ont été approuvés à l'unanimité des 100 présents ou représentés.

Les nouveaux statuts sont donc approuvés et disponible sur le site de l'association :

<https://asgolflacanau.org>